



Animation : pour un plus juste équilibre entre création originale et adaptations

Les membres de la Guilde française des scénaristes ont été effarés par le contenu mensonger de divers articles de presse récents et des communiqués des organisations d'éditeurs. En faisant croire à une rivalité entre auteurs du livre et auteurs de l'audiovisuel, ces dernières pervertissent une vérité que les scénaristes souhaitent rétablir.

Il est d'abord essentiel de rappeler qu'aucun conflit n'oppose pas les auteurs des divers médias entre eux. Ce sont bien leurs intérêts que les éditeurs cherchent à promouvoir, en se dissimulant derrière la noble cause de la défense des auteurs qu'ils publient.

En effet, les scénaristes n'ont jamais cherché à spolier les auteurs des œuvres d'origine de leurs droits d'auteur, légitimement réclamés : ils militent simplement, comme ils l'ont toujours fait, pour une rémunération juste et transparente de tous les créateurs, quel que soit leur support d'expression. Ils ne se laisseront donc pas entraîner par les éditeurs dans un conflit artificiel avec leurs confrères et consœurs. La Guilde tient d'ailleurs à rappeler que bon nombre de scénaristes d'animation sont souvent, eux-mêmes, romanciers, auteurs de BD ou de livres pour la jeunesse. Leur légitimité à se prononcer sur la question n'est donc pas à remettre en cause.

Ils invitent en revanche les entreprises de l'édition, visiblement soucieuses des revenus de leurs auteurs, à réviser leur propre politique de répartition avec ces derniers. En effet, lorsque les auteurs signent un contrat d'édition, les éditeurs n'hésitent pas à faire preuve de coercition pour les amener à leur céder 50% au moins des droits d'auteur afférents à la future adaptation audiovisuelle de leur œuvre. Leur légitimité à toucher des droits alors qu'ils n'ont pas écrit une ligne est, elle, à questionner sans ambages.

Ils rappellent également que depuis de nombreuses années, ce sont les scénaristes qui ont souffert d'une spoliation de leurs droits par les éditeurs. En effet, ceux-ci s'approprièrent indûment, à travers des accords avec certains producteurs TV, une part substantielle des droits de diffusion des scénaristes, droits dont le producteur n'avait pourtant pas la propriété. S'il refusait cette spoliation, le scénariste était congédié de la série.

La deuxième contre-vérité consiste à attribuer aux organisations d'auteur une condamnation générale des adaptations. Or celles-ci n'ont fait qu'appeler à trouver la bonne combinaison entre licences et création originale.

Constatant depuis quelques années l'explosion des projets de séries d'animation adaptés de matériaux existants, au point de constituer désormais une très large part des commandes des chaînes françaises, les scénaristes ont récemment appelé à un sursaut collectif afin de restaurer un plus juste équilibre entre les deux types de projets.

Ils rappellent que la vitalité de notre filière animation, qui a fait de la France le troisième acteur à l'international après les Etats-Unis et le Japon, est aussi due à la valorisation de projets originaux, portés par une vision d'auteur forte. Un trop fort déséquilibre en faveur des adaptations est selon nous incompatible avec une politique culturelle fondée sur la diversité des imaginaires, et sur le renouvellement et la préservation des talents.

Cela ne permet pas non plus d'entretenir l'énergie créative du secteur. Or le succès de séries telles que *Les grandes grandes vacances*, *Les as de la jungle* ou encore *Oggy et les cafards* a su faire la preuve de l'ambition des scénaristes français, qui ne demandent qu'à pouvoir exprimer leur propre créativité et développer leurs univers personnels. C'est cette dynamique d'innovation que le CNC doit accompagner, en accord avec ses missions de soutien à l'audiovisuel et de régulation du marché.